

18

Comment est défini le quorum pour valider une réunion ?



C'est un nombre de membres requis pour aborder l'ordre du jour d'une réunion statutaire. La Loi 1901 n'a pas prévu d'obligation de fixation d'un quorum. Attention, suivant les statuts les personnes présentes ou représentées peuvent entrer dans ce décompte. Mieux vaut donc prévoir ce point lors de l'écriture des statuts, à défaut il paraît judicieux de l'insérer lors d'une AGE.